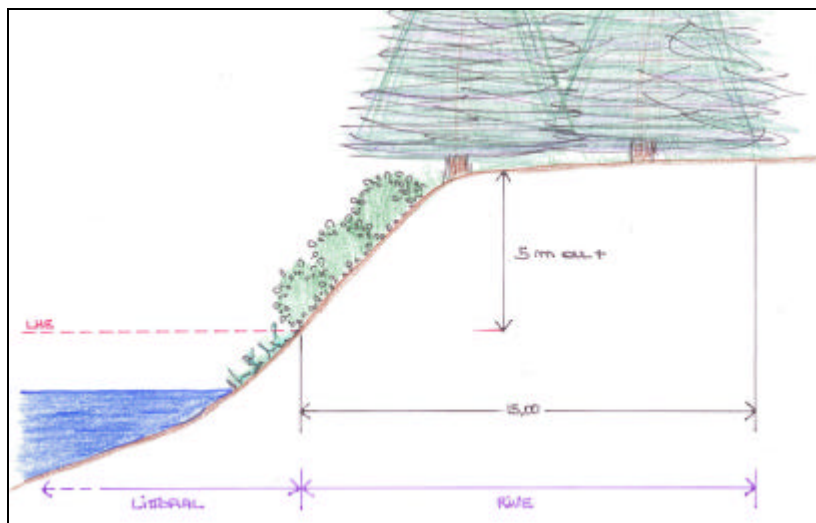


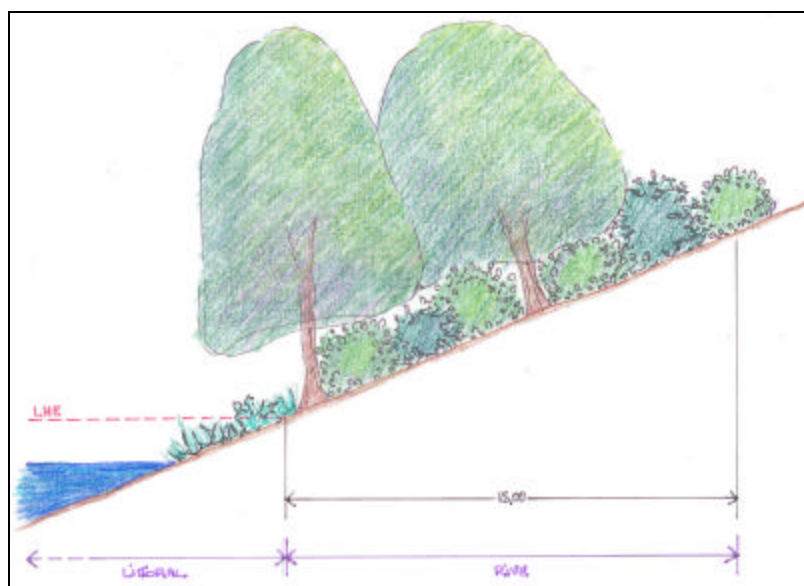
Établir l'épaisseur de la rive

Si la pente du talus est supérieure à 30% et si sa hauteur est de 5 mètres ou plus, la profondeur de la rive est de 15 mètres. Cette distance est mesurée horizontalement et établie à partir de la ligne des hautes eaux.



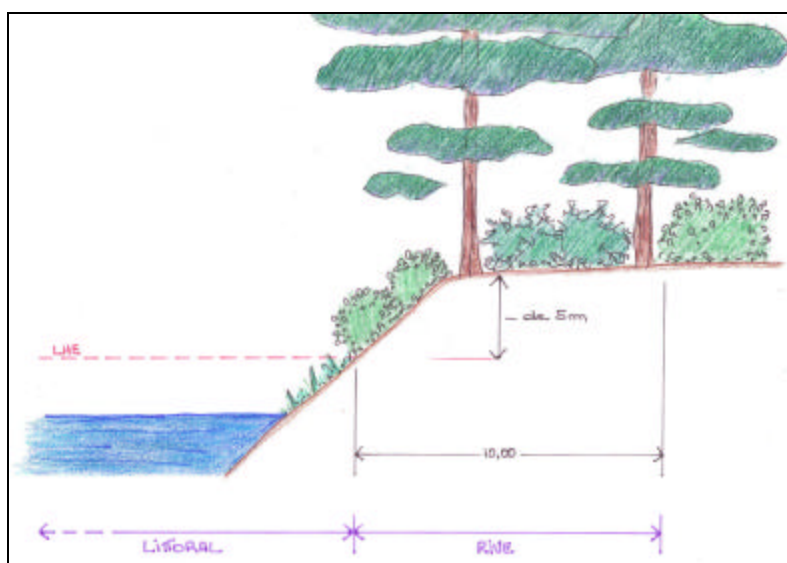
Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont, septembre 2010.

Si la pente du talus de plus de 30% est continue, la hauteur des 5 mètres doit être atteinte dans l'épaisseur des 15 mètres. L'épaisseur de la rive est alors de 15 mètres.



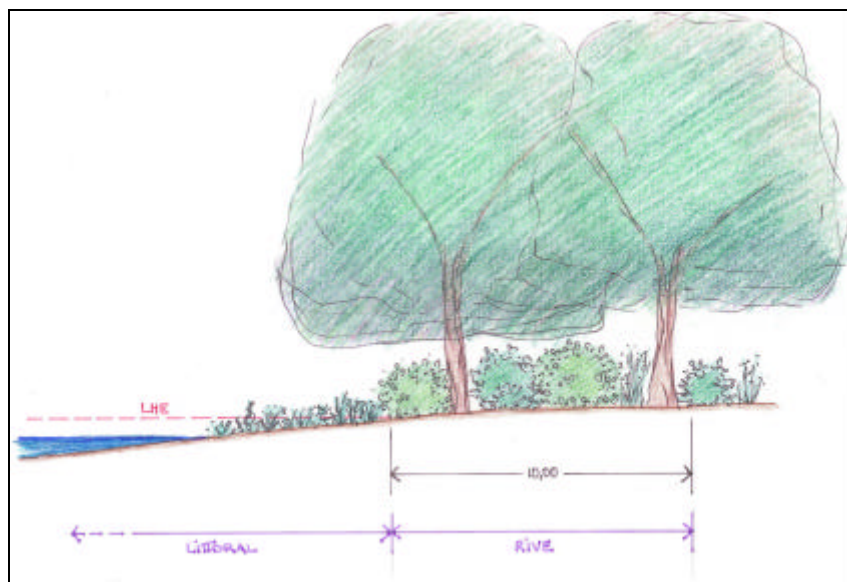
Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont, septembre 2010.

Si la hauteur des 5 mètres est atteinte au-delà des 15 mètres ou si la hauteur est de moins de 5 mètres avec une pente de 30% ou plus, l'épaisseur de la rive sera de 10 mètres.



Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont, septembre 2010.

Si la pente du talus est inférieure à 30%, la profondeur de la rive est de 10 mètres. Cette distance est mesurée horizontalement et établie à partir de la ligne des hautes eaux.



Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont, septembre 2010.